



BELOR

www.belor.be – info@belor.be

BELOR a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé et accrédité

Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne

Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT N° 1060373

**RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE
A BASSE ET A TRES BASSE TENSION**

Date du contrôle : 06/02/2026
Heure d'arrivée : 13h30
Heure de départ : 14h15
Rapportage bureau : 0h15

Rapport précédent :
PA
Scellé Belor : non
placé

Compteur GRD : N° 1SAG3100255132 1.8.1: 26.420 kWh
Code EAN : 541448820052162631 1.8.2: 91.474 kWh

Renseignements Belor

Inspecteur : **Alain DE MOOR**

GSM : **0472011291**

Ordre de service : N°100903

Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 / PGM_200 / PGR_200

Appareil(s) de mesure(s) utilisé(s) :

N° MME 13

Schéma des liaisons à la terre : TT (Sous-section 3.2.2.3 du Livre 1)

Renseignements d'identification

Demandeur ou donneur d'ordre : les propriétaires

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant : **Famille DODELET** – dode.pierre@hotmail.com

Installateur ou responsable de l'installation : / TVA : /

GRD, nom de l'entreprise distributrice d'électricité : FLUVIUS

Adresse de l'installation électrique : Avenue des Rhododendrons, 22 – 1950 Kraainem

Unité d'habitation : **maison** Type de locaux : **cave/garage/rez/étage/grenier**

Lieux et emplacements spéciaux (Chapitre 7 du Livre 1) : **salle de bain/ salle de douche**

Objet de la visite

Visite de contrôle de certaines anciennes installations électriques domestiques existantes qui n'ont pas fait l'objet d'un examen de conformité à l'ancien RGIE (Livre 1 de l'A.R. du 8/09/2019).

Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique d'une unité d'habitation lors de la vente (Section 8.4.2)

Description générale

Fondations du bâtiment : avant le 1/10/1981 / Type de prise de terre : non existant

Installation électrique réalisée : avant le 1/10/1981 avant le 1/06/2020 avant le 1/06/2023 avant/après le 1/03/2025

Tension de service : 2 X 230V / mono 400/230V 3 X 230V 3 X 400V + N / Protection du GRD : 25A IV

Colonne d'alimentation du tableau principal : 3 x 10 mm² / Interrupteur différentiel général : 40A/300mA / type : A

Nombre de tableaux : 1 / Nombre de différentiels en aval du différentiel général : 1 / Nombre de circuits terminaux : 13

CONCLUSION : Le présent rapport de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification et seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

Installation électrique en infraction lors de la visite de contrôle d'une ancienne installation domestique :

L'installation électrique est non conforme aux prescriptions du Livre 1 (section 9.1.4)

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique, la visite libre de l'ancienne installation, la visite de renforcement de l'ancienne installation ou la nouvelle visite de contrôle demandée par l'acheteur sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Ce rapport annule et remplace le rapport précédent N° /

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter au plus tard avant 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. (sous-section 8.4.2.2. du Livre1)

Merci de prendre rendez-vous au 010/45.41.06 ou via info@belor.be pour une nouvelle visite de contrôle.

Signature de l'inspecteur

Alain DE MOOR

Nom de la personne présente sur place

M. et Mme DODELET

Visa du GRD



www.belor.be – info@belor.be

BELOR a.s.b.l.
Organisme de contrôle agréé et accrédité
Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT N° 1060373

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE ET A TRES BASSE TENSION

CONTENU DE L'INSPECTION

Contrôles administratifs

Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas

Contrôles visuels

Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe
Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service
Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques
Contrôle des appareils électriques fixes ou à poste fixes
Contrôle des appareils mobiles :

Contrôles par essais : Non contrôlé car installation hors tension

Contrôle du bouton test des différentiels

Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels

Contrôles par mesures (hors tension)

Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : $I\Omega$

Valeur du niveau d'isolement général (appareils sensibles débranchés) : $0.45M\Omega$

Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE :

INFRACTION
INFRACTION
INFRACTION

Bâtiment



Compteur



Tableau électrique principal



OBSERVATIONS

- Installateur électricien absent
- Locaux occupés et meublés

LIMITES DU CONTRÔLE

Les installations suivantes ne font pas partie du contrôle :

- Les installations de panneaux photovoltaïques
- Les installations de bornes de recharge pour les voitures électriques
- Les installations de central d'incendie
- Les installations des éclairages de sécurité (Blocs de secours)

REMARQUES

- La liste des infractions est non exhaustive, elle se limite aux parties visibles et accessibles lors de la visite. D'autres infractions risqueraient également d'apparaître à l'examen des schémas électriques
- Cuisine : raccordements / branchements du four et des taques électriques/ des électroménagers non visibles.